Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 022-212203020-20260312-DEL_2026_14_02-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JACUT-DE-LA-MER

Séance du **12 mars 2026**

Convoquée le 6 mars 2026

Délibération n° 2026 – 12
Finances publiques – Budget principal primitif 2026

Le 12 Mars 2026, à 14h30 le Conseil Municipal de la commune de SAINT-JACUT-DE-LA-MER s'est réuni, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Luc PITHOIS dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie

Présents : *Jean-Luc PITHOIS, Nathalie BOUTIER-PLESSE, Frédérique CARRÉ, Mariannick MOUTON, Auriane JARDIN, Grégory BERTEAUX, Jean-Pierre COCO, Annie LE RET, Roselyne GOUPY, Vincent CARRÉ*

Absents représentés :

Absents : *Christophe SERET, Guillaume ROBIN*

Secrétaire de séance : Jean-Pierre COCO

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section s'équilibre à **3 328 089,63 €**

1- Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement, hors **l'excédent de fonctionnement reporté (1 614 004, 69 € - 447 642,05 correspondant au report de 2026 + les restes à réaliser - 174 184,22)**, s'établissent à **1 166 362,64 €.**

Les atténuations de charges sont proposées à **31 684,99 €** qui correspondent aux remboursements sur rémunération du personnel (maladie, accidents de service, maternité, remboursement FIPH…).
Les produits de services (255 841,47 €) sont légèrement en hausse au regard des réalisations 2025 et prennent en compte une augmentation du produit de la redevance de l'aire Camping-Car Park.
Les impôts et taxes (284 200 €) et **les dotations et participations (284 600,53 €)** sont basés sur le réalisé de 2025. Le fond de compensation de TVA (FCTVA) calculé sur certaines dépenses de fonctionnement de 2024, dont le montant attendu s'élève à 4 500,17 €.
Les impôts directs (1 279 500 €) sont basés sur le réalisé de 2025 dont **193 047** euros du produit de la surtaxe sur les résidences secondaires.
Les autres produits de gestion courante (25 600 €) prennent en compte la location du local médical et les futurs revenus du rez de chaussée de l'ancien Poste.

2- Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement, hors les écritures d'ordre entre sections, **hors le virement à l'investissement (1 029 849,31 €), et hors la réserve chapitre 65** s'établissent à **2 298 240,32€.**

Les charges à caractère général s'établissent à **549 400 €.** Elles sont prévues pour être légèrement supérieures à celles prévues en 2025 notamment pour prendre en compte des travaux de curage et des travaux de réseaux à réaliser cette année.

Les charges de personnel s'établissent à **898 000,00 €.** Elles tiennent compte de la mise en place du versement de la prime Complément indemnitaire annuel (prévue par le régime indemnitaire et versée en fonction du bilan annuel de chaque agent), de l'augmentation de la cotisation CNRACL (+2 500 €), de la participation de la collectivité à la cotisation mutuelle santé MNT pour un prévisionnel de 6 200 euros et d'une augmentation de la cotisation à Relyens de 7000 euros. Le budget tient également compte de l'emploi d'un ASVP pour compenser le temps partiel thérapeutique de l'agent de Police Municipale pendant la période estivale.

Les atténuations de produits s'établissent à **269 718,00 €** qui correspondent principalement au versement obligatoire FNGIR.

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 022-212203020-20260312-DEL_2026_14_02-DE

Les dotations aux amortissements des immobilisations s'établissent à 22 000 €

Les autres charges de gestion courantes s'établissent à **503 631,48 €** correspondantes à la rémunération des élus (28 000 €), aux subventions attribuées aux associations (50 000 €) et le reste constitue une réserve (403 531,48 €).

Les charges financières (47 490,84 €) correspondent aux intérêts des emprunts en cours.
Les charges exceptionnelles (5 000,00 €)
Les provisions (3 000 €)

II - SECTION D'INVESTISSEMENT

La section s'équilibre à **1 828 219,04 €** avec en reste à réaliser en dépenses 256 451,72 € et en recettes 82 267,5 € de l'année 2025 (reste de subventions à percevoir pour le boulevard du Rougeret).

1- Les recettes d'investissement

écritures d'amortissement	22 000 €
Virement de la section de fonctionnement	1 029 849,31 €
FCTVA	239 560,18€
Taxe d'aménagement	6 400 €
Remboursement frais de notaire, dépôt et cautionnement	500 €
Affectation du résultat d'exploitation	447 642,05 €

2- Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont constituées du remboursement du capital de la dette actuelle (127 781,71 €) et des dépenses sur les opérations suivantes :

CHAP 16 Emprunts et dettes	127 781,71
CHAP 20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	50 594 €
Frais d'études (anciennes décharges, club nautique)	50 000 €
Concessions et droits assimilés	594 €
CHAP 204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	94 080,40 €
Travaux SDE reste à réaliser	*89 080,40 €*
Travaux SDE à prévoir	*5000*
CHAP 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	510 691.97 €
Autres agencements et aménagement de terrains : enfouissement des OM	*10 000€*
Travaux sur les bâtiments de la commune : changement des radiateurs de la Mairie, Isolation du logement 5 rue du Châtelet, travaux d'amélioration acoustique de la cantine et de la garderie	*73 000 €*
Réseaux de voirie (trottoirs bd des Dunes et Chanoine Gourio)	*12 159,20 €*
Installations de voirie	*162 588 €*
Autres réseaux	*20 000 €*
Matériel et outillage d'incendie	*10 000 €*
Décoration lumineuse	*15 000 €*
Autres installation, matériels et outillages techniques	*18 500 €*
Matériel de transport	*40 000 €*
Matériel informatique	*38 000 €*
Mobilier	*11 075,64 €*
Autres immobilisation corporelles	*88 127,29€*
CHAP 23 IMMOBILISATIONS EN COURS	743 113.13 €
Aménagement de la cour d'école	*150 000 €*
Travaux sur les bâtiments communaux	*167 776,06 €*
Travaux de la Rue de la Poste et divers	*425 337,07 €*
CHAP 27 IMMOBILISATIONS FINANCIERES	28500 €
Adhésion à la SPL et dépôt de cautionnement	

**Les sommes indiquées dans le tableau sont arrondies à l'unité. Elles correspondent aux restes à réaliser additionnés avec les propositions 2026..*

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 022-212203020-20260312-DEL_2026_14_02-DE

Enfin, conformément à l'article L. 2123-24-1-1 du CGCT, un état présentant l'ensemble des indemnités versées aux élus chaque année doit être communiqué aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune. Un état a été transmis à chaque conseiller présent à la séance présentant les indemnités perçues par les élus au titre de l'année 2025.

Monsieur le Maire propose de mettre au vote le budget primitif de la Commune comme suit :

Budget primitif 2023	Fonctionnement	Investissement
Recettes	3 328 089,63 €	1 828 219,04 €
Dépenses	3 328 089,63 €	1 828 219,04 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- VOTE le budget primitif 2026 du budget principal de la Commune au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement tel que présenté.

ABSTENTION :
POUR : UNANIMITE
CONTRE :

A Saint-Jacut-de-la-Mer,
le 12 mars 2026

Jean-Luc PITHOIS
Maire

MAIRIE de ST-JACUT-DE-LA-MER (Côtes-d'Armor)

Le secrétaire de séance

Jean-Pierre COCO